



Ville de Vitry sur seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTANCES MUNICIPALES

Année 2020
2^{ème} séance

CONSEIL MUNICIPAL

DL20217

ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS
ENDOCRINIENS »

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

Le 5 février 2020 à 19 h 30, le conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 29 janvier 2020 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur KENNEDY Maire, Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Madame ETAVE, Monsieur CHICOT, Madame LORAND, Monsieur LEPRETRE, Monsieur BEYSSI, Monsieur HAMANI, Monsieur LABERTIT, Madame AGIER, Madame EBODE ONDOBO, Monsieur TMIMI, Madame GUENINE, Monsieur BOURJAC, Monsieur ABDOUN CHAREF, Madame RABARDEL, Madame MONTOIR, Monsieur KONATE, Madame OUGIER, Madame LEFEBVRE, Monsieur ROUGIER, Monsieur BOUVIER, Madame DESABRES, Monsieur RAMAEL, Monsieur BELL-LLOCH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17), Madame MARTINS, Monsieur ATTAR, Monsieur AFFLATET, Monsieur RAMASSAMY, Madame HERAULT, Monsieur NJOH, Monsieur PERREUX, Monsieur BOURDON, Monsieur BEN-MOHAMED, Monsieur DUPONT, Monsieur PORPIGLIA, Monsieur LECOMTE.

ONT DONNE PROCURATION : Madame TAILLEBOIS à Monsieur BOURJAC, Monsieur TZINMANN à Madame AGIER, Monsieur OMOURI à Madame LORAND, Madame VEYSSIERE à Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Monsieur GIACOMO à Madame OUGIER, Madame LAMRAOUI à Monsieur HAMANI, Monsieur LADIRE à Monsieur BEYSSI, Madame KONATE à Monsieur BELL-LLOCH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17), Madame PAULET à Monsieur AFFLATET, Madame HELYE à Madame HERAULT, Madame NIAKATE à Monsieur BEN-MOHAMED.

ABSENTS : Monsieur BOURDET, Madame LEPEZ, Monsieur PARADOL, Madame TRAORE, Madame VALLOT.

La séance est ouverte à 19 heures 45.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité Monsieur BEYSSI pour remplir la fonction de secrétaire; Madame GELY, directrice générale des services de la ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Séance du Conseil municipal du 5 février 2020

DL20217

ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code de la santé publique, notamment son article L1434-1,

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la première Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) d'avril 2014, adoptée par le Gouvernement,

VU le lancement de la deuxième Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2), lancée par le Gouvernement le 3 septembre 2019,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la politique menée par la Ville depuis de nombreuses années en matière de santé publique et d'environnement et la volonté de la ville de Vitry-sur-Seine de poursuivre son engagement pour un environnement plus favorable à la santé et faire partie des 69 collectivités précurseurs qui s'engagent à préserver la santé des citoyens en limitant l'utilisation de perturbateurs endocriniens, confirmant ainsi son engagement dans les questions de santé publique,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire d'engager des actions de santé publique fortes permettant de limiter l'exposition des Vitriots les plus fragiles à ces substances chimiques,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : L'adhésion à la Charte d'engagement, ci-annexée, Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens », est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la charte d'engagement pour adhésion au nom de la Ville.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture de Créteil le **02 MARS 2020**

Et de son affichage le **03 MARS 2020**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

LE MAIRE,
POUR LE MAIRE, L'ADJOINTE

SARAH TAILLEBOIS



Sarah Taillebois